



## PUBLICATION DE COURSE

### Titre de l'épreuve : **Cyclo - Cross de Wattwiller.**

Epreuve comptant pour le Trophée Interrégional DNA

**Date de l'épreuve :** Samedi 31 Octobre 2020

**Club organisateur :** MJC Buhl

**Coueurs admis :** licenciés FSGT et non-licenciés, voir le règlement plus bas

**Dossards :** à partir de 12h rue du Rechen à Wattwiller

**Lieu du départ :** Rue du Rechen à Wattwiller, arrivée rue des Saules

**Horaires de Départ :**

Horaires	Catégories	Durée
13 h 00	Poussins garçons et filles - 6/7 ans	7 min
13 h 00	Pupilles garçons et filles - 8/9 ans	10 min
13 h 15	Benjamins garçons et filles 10/11 ans	15 min
13 h 45	Minimes garçons et filles - 12/13 ans	20 min
14 h 15	Cadets, cadettes, dames, SV4 et anciens	30 min
15 h 15	Juniors, seniors, vétérans	45 min

**Tarif :** tarif unique jeunes et adultes FSGT : 5 €. Non-licenciés + FFC : 10 €

**Il ne sera accepté aucune inscription ni paiement sur place.**

**PROTOCOLES COVID-19 de la CNAV et de la FSGT**

**Zone de dépannage :** sur tout le circuit

**Engagements :** avant le mercredi 28 octobre 2020 à :

Maurice EMMENECKER 3 rue Edmond Rogelet 68530 Buhl

[maurice.emmenecker@wanadoo.fr](mailto:maurice.emmenecker@wanadoo.fr) - 06 33 36 85 82

Chèque à l'ordre de la MJC Buhl

Les engagements ne sont effectifs que si le règlement par chèque est joint à l'inscription (pas d'engagement par mail ou par téléphone). Un seul représentant par club devra retirer les dossards aux inscriptions.

### **Participation aux épreuves de cyclo-cross**

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FSGT, ainsi qu'aux non licenciés et aux licenciés d'autres fédérations sportives, à l'exception des seuls licenciés FFC de 1<sup>ère</sup> catégorie et ceux totalisant plus de 200 points au classement national FFC établi en septembre 2019.

Les non licenciés FSGT devront présenter un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme de compétition.

**IMPORTANT :** Le règlement de l'épreuve sera celui de la Commission Régionale de Cyclisme FSGT. Le port du casque est obligatoire. Les commissaires sont ceux désignés par la Commission.